

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 13 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Pierre REGNAULT

Absents excusés                    Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Richard HAAS), Jean BELLEC (pouvoir donné à Marie-Noëlle MORISE), Christophe MINAUD (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT)

Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Catherine PEPIN

Secrétaire                            Monsieur Jean-Yves HINAULT

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2023-58**

**GRAND PRÉ : TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2023 / 2024**

Rapporteur :                    Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

La tarification actuelle du Grand Pré s'appuie sur une double logique de niveau de notoriété du spectacle (spectacles notés de A à G) et de catégorie pour le spectateur (âge, revenus). Cette approche tarifaire traditionnelle est complexe et difficilement compréhensible. Elle exclut par ailleurs les publics à faibles revenus de représentations à forte notoriété et crée une hiérarchie entre les spectacles.

Le nombre d'abonnements est également en baisse régulière depuis plusieurs années : les comportements d'achat s'orientent de plus en plus vers une logique d'acquisition de places au dernier moment.

A ce constat sur les pratiques culturelles, s'ajoute le contexte actuel d'inflation sur l'ensemble des coûts d'un spectacle (transport, hébergement, cession de spectacles, communication...). Pour y répondre, certaines salles prévoient pour la prochaine saison culturelle une augmentation du prix des places de spectacle entre 2 et 6 %.

Dans ce contexte, un travail de réflexion globale sur la grille tarifaire a été entamé dès le printemps avec pour objectifs de :

- Positionner les spectacles sur un plan d'égalité,
- Inscrire le spectateur au cœur de la politique tarifaire,
- Garantir un tarif fixe pour les jeunes,
- Défendre une tarification plus solidaire tout en maintenant un bon niveau de recettes.

La nouvelle grille tarifaire proposée à compter de la saison culturelle 2023/2024 s'appuie donc sur une double lecture de catégorie (Mini/Jeunes/Maxi) et de groupe spectateur (Solo/duo/Famille/Groupe) sur les bases suivantes :

Groupes spectateurs	Mini	Jeune	Maxi
Billet Solo	10 €	6 €	19 €
Billet Duo	16 € pour 2	10 € pour 2	34 € pour 2
Billet Famille (à partir de 3 pers.)	8 €	5 €	15 €
Billet Groupe (+5 pers.)	8 €	5 €	15 €
Le + solidaire	+ 2 € pour participer à des billets suspendus mis ensuite à la disposition de personnes sur avis du CCAS et/ou de Culture Zatous...		
Billet Super Abonné BD7L	12 € (pour les spectateurs venant du réseau BD7L, assujettis au tarif maxi)		
Festival Moufl'et Cie	6 €		

JEUNES : Pour les jeunes de -25 ans (scolarisés et étudiants)

MINI : À destination des demandeurs d'emploi, des personnes en situation de handicap et des bénéficiaires de minima sociaux - sur présentation d'un justificatif

Billet GROUPE : Sont inclus dans ce tarif les profils « adhérents » (médiathèque, OCL, amicale du personnel, comités d'entreprises ...)

A cette logique de tarifs par spectacle, sera adossée une logique d'abonnement et d'offres de fidélité :

Offres individuelles de fidélité			
Offre <b>Partielle</b> (hors Moufl'et Cie et Le Chant des Vivants)	4 spectacles achetés = le 5 <sup>ème</sup> gratuit		
Offre <b>Intégrale</b> (=11 spectacles) (hors Moufl'et Cie et Le Chant des Vivants)	7,70 € sur 10 mois	4,60 € sur 10 mois	14,60 € sur 10 mois
Extension <b>Super Abonné</b>	+5 € sur l'offre Partielle		

<b>BD7L</b>	Inclus dans l'offre <i>Intégrale</i>
<b>Pour Tous</b>	- 10 % le jour du lancement de saison et sur les places achetées au mois de décembre ( <i>hors Partielle et Intégrale</i> )

L'offre Intégrale permettra d'accéder à l'ensemble de la saison culturelle : le tarif indiqué équivaut à une réduction de 30 % par rapport à l'achat des places à l'unité.

Le spectateur pourra opter, soit pour le paiement en une seule fois, soit pour le prélèvement automatique en 10 fois.

Cette logique permet de rendre cette offre attractive mais le nombre de forfaits en vente sera limité à 40 pour la saison 23/24 afin de limiter les risques en termes de jauge disponible.

Cette nouvelle grille tarifaire sera expérimentée sur la prochaine saison culturelle. Des indicateurs seront renseignés au fur et à mesure des ventes de spectacles (nombre d'offres de fidélité vendues, catégorie de spectateurs, impact sur les recettes commerciales...) et présentés à la commission Culture afin de réorienter éventuellement la grille pour la saison prochaine.

Les tarifs complémentaires suivants sont également proposés :

<b>Tarifs scolaires et groupes</b>	
Lycéens et collégiens	6 €
ALSH/Écoles Langueux et villes partenaires	4 €
ALSH/ Écoles hors Langueux	6 €
Accompagnateurs groupe ALSH extérieur	4 €
<b>Projections documentaires, conférences-débats et conférences spectacles</b>	
Adultes	5 €
- 14 ans	3 €
<b>Ateliers pratiques</b>	
Adultes	5 €
- 18 ans	3 €

En parallèle de la tarification spectacle, il convient également de revoir les tarifs des boissons et diverses alimentations, à savoir :

<b>Boissons et diverses alimentations</b>	
Boisson sans alcool au verre	1,50 €
Autres boissons sans alcool (canette, bouteille ...)	2 €
Boisson avec alcool au verre	1,50 €
Bière en bouteille	2,50 €
Boissons à la pression	3 €
Gobelet consigné	1 €
Confiseries	1 €
Café d'accueil simple	3 €
Café d'accueil avec viennoiseries	4 €
Café gourmand (boissons chaudes et pâtisseries)	3 €

Assiette gourmande (assortiment salé ou sucré)	6 €
Panier repas – défraiement sur facture	Montant maximum : 17,50 €

Enfin, en complément de la délibération n°2022-115 relative aux tarifs des prestations lors des locations de salles du Grand Pré et municipales, il est proposé d'acter les tarifs des prestations diverses (matériel/personnel) sur la base du tableau en annexe 1.

Au vu des éléments exposés, il **vous est proposé** :

- d'appliquer la grille tarifaire ci-dessus à compter de la saison culturelle 2023/2024 ;
- d'appliquer les tarifs prestations diverses annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marie-Noëlle MORISE et son pouvoir Jean BELLEC).**